

TARIFS FAMILIAUX TRANSPORT

Carte Familles nombreuses et Carte Enfant-Famille

Deux cartes pour obtenir des réductions sur ses voyages en train, pour sa famille et soi-même. Mais attention deux carte différentes, les conditions et les procédures pour les obtenir n'étant pas les mêmes. Rappel et conseils pratiques ci-dessous.

CARTE FAMILLES NOMBREUSES :

Qui ? Toutes les familles avec **3 enfants (ou +) de moins de 18 ans** (pas de condition de ressources).
Chaque membre de la famille (parents et enfants) est en possession d'une carte de voyage individuelle et personnelle.
En cas de recomposition familiale/d'enfant en garde alterné : tous les enfants dont la garde a est confiée, tous les enfants sous la charge effective et permanente du foyer, ouvrent droit à la carte familles nombreuses.

Comment ? Demande de carte sur le site de la SnCF : <http://famille.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses>
Le formulaire est à remplir et imprimer, puis à renvoyer sous format papier (avec justificatifs), accompagné du règlement pour paiement de la carte et de photos d'identité de chaque membre de la famille.

Les pièces justificatives nécessaires :

- preuve de la composition familiale (livret de famille...)
- preuve justificative de nationalité
- pour les étrangers résidents en France : justificatif de résidence en France

Le traitement prend normalement 3 semaines environ. Attention s'il s'agit d'un renouvellement la demande doit être effectuée 3 mois avant la date d'expiration de la carte.

Combien ? **19 €** (pour l'ensemble des cartes)

Longtemps ? La carte est valable **3 ans** (sauf changement de situation : majorité d'un enfant, charges de familles, résidence en France, etc.)

Pourquoi ?

Les réductions offertes par la carte Familles nombreuses

| | |
|-------------|------------------------------------|
| 30 % | Chaque membre famille de 3 enfants |
| 40 % | Chaque membre famille de 4 enfants |
| 50 % | Chaque membre famille de 5 enfants |
| 75 % | Chaque membre famille de 6 enfants |

Et plus ? A la majorité des enfants :

Les **pères et mères de familles nombreuses** ayant élevé au moins **5 enfants** bénéficient d'une carte de réduction de **30 %**, valable 6 ans.

Dès lors que 2 enfants mineurs sont encore à leur charge (perdant ainsi droit à la carte familles nombreuses), ils peuvent en faire le demande.

CARTE ENFANT-FAMILLE :

Qui ? Les familles avec **1 ou 2 enfants de moins de 18 ans**, dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond.

Plafonds de ressources au 1^{er} janvier 2012

| | |
|-----------------|-----------------------|
| 23 200 € | Familles de 1 enfant |
| 28 554 € | Familles de 2 enfants |

Chaque membre de la famille (parents et enfants) est en possession d'une carte de voyage individuelle et personnelle.

Comment ? Demande de carte sur le site de la SnCF : <https://carte-enfant-famille.voyages-sncf.com/>

Le formulaire est à remplir en ligne, paiement en ligne possible, mais il est nécessaire d'envoyer par courrier de photos d'identité de chaque membre de la famille.

- Lors de sa demande, se munir de ses identifiants CAF ou MSA : les caisses confirmeront directement auprès de la SnCF la situation de famille et la déclaration de ressources.

- Les demandeurs non encore allocataires CAF ou MSA devront remplir une déclaration de ressources auprès de ces organismes, qui leur délivreront un identifiant et mot de passe qui permettra ensuite de faire la demande de carte auprès de la SnCF.

Combien ? **15 €** (pour l'ensemble des cartes)

Longtemps ? La carte est valable **3 ans**.

Pourquoi

Les réductions offertes par la carte Enfant-Famille

| | |
|----------------|---|
| 25 % | Garanti adultes |
| 50 % | Si disponible adultes |
| 50 % | Enfants de 4 à 12 ans |
| Gratuit | Enfants de moins de 4 ans (gratuité et place assise). |